

PROJET DE PROTOCOLE DE FIN DE CONFLIT DU COLLECTIF ÉTUDIANT ET DE L'INTERSYNDICALE ÉTUDIANTE

Ce protocole d'accord inclut trois textes :

- la Lettre du 2 novembre 2013 de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso,
- l'Annexe relative aux modalités complémentaires,
- l'Annexe relative à la Vie étudiante.

La fin du conflit est actée et immédiate dès la signature du présent protocole.

Noms et qualités des signataires



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

Paris, le 02 NOV. 2013

Cher
Cher Mesdames, Messieurs les représentants de la Communauté universitaire et de l'Intersyndicale
du pôle de Guyane,

Je tiens à vous faire part personnellement des solutions que je propose pour l'avenir du pôle universitaire de Guyane.

La jeunesse de Guyane exprime fortement ses attentes en matière de formations supérieures. Tous les acteurs du pôle universitaire de Guyane appellent de leurs vœux la création d'une université de qualité, forte et porteuse d'espoirs.

Les difficultés de toutes natures rencontrées en cette rentrée universitaire ont permis de mesurer l'ampleur de ces attentes, que le Gouvernement a entendues. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est mobilisé pour y répondre et, en coordination avec les ministres concernés, en particulier le Ministère des Outre-Mer, après consultation des parlementaires guyanais et après accord du Premier Ministre, a pris les dispositions immédiates suivantes :

1) **L'ensemble des difficultés constatées sur le campus sont en cours de résolution** : la restauration est rétablie, la bibliothèque est mise en sécurité et rouverte, la sécurité est renforcée, la construction de logements pour les étudiants est programmée et l'amélioration des transports est en cours.

2) Le **rééquilibrage nécessaire de l'encadrement pédagogique**, en faveur du pôle de Guyane, est immédiatement engagé, grâce au redéploiement de cinq postes de l'UAG, dont je veillerai au redéploiement effectif. Une licence professionnelle « environnement » a été à nouveau ouverte à la rentrée 2013.

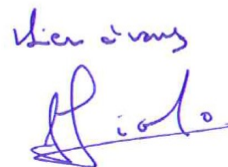
3) Pour résoudre les dysfonctionnements constatés dans le fonctionnement du pôle de Guyane, et en conformité avec l'article L 719-8 du code de l'éducation, **la ministre nommera dans les tous prochains jours un administrateur provisoire, en lieu et place de la gouvernance actuelle de l'IESG et du pôle de Guyane**, pour assurer la gestion des affaires courantes et mettre immédiatement en place un directoire chargé de reconstituer une gouvernance satisfaisante pour tous et pour l'ensemble du pôle de Guyane.

4) **L'autonomie renforcée du pôle universitaire de Guyane** sera mise en place au plus vite, **dès 2014**, par l'ordonnance qui doit faire suite à la loi du 22 juillet pour l'Enseignement supérieur et la recherche, et permettra de réorganiser la gouvernance des trois pôles de l'université Antilles-Guyane. Cette autonomie concernera la gestion des moyens et les orientations pédagogiques au niveau de la licence ; elle sera mise en œuvre par la nouvelle gouvernance.

5) Cette autonomie renforcée sera inscrite dans l'ordonnance en préparation comme une première étape vers **la création d'une université de plein exercice**, telle que les Assises régionales de l'enseignement supérieur et de la recherche en ont formulé le vœu. Cette perspective fera l'objet de larges concertations, associant les acteurs universitaires et les élus guyanais, et permettant de fixer le calendrier de sa mise en œuvre et de faire les choix les plus judicieux, de façon à garantir durablement les conditions d'excellence universitaire attendues par toute la population guyanaise.

L'ensemble de ces propositions, qui seront mises en place dans une situation apaisée et une dynamique constructive, seront de nature à installer en Guyane un nouveau pôle d'attraction et d'excellence scientifique, largement ouvert à l'international, sur les Caraïbes et l'Amérique du Sud. Nous n'y parviendrons qu'en rassemblant toutes les forces, toutes les volontés et toutes les compétences présentes dans votre Région.

Je compte sur votre coopération et vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma haute considération.

chus


Geneviève FIORASO

Annexe relative aux modalités complémentaires

Le modèle SYMPA sera utilisé pour effectuer le calcul des moyens (personnels et matériels) nécessaires au bon fonctionnement du pôle de la Guyane, après que l'administration provisoire aura fait l'état des lieux. Des recrutements au fil de l'eau courant 2013-2014 seront possibles sur constat de postes effectivement vacants.

la ministre nommera dans les tous prochains jours un administrateur provisoire extérieur au Pôle Universitaire de Guyane, directement assisté d'un conseiller de l'administration centrale.

Les masters de l'ESPE de la Guyane bénéficieront, de fait, de cette même autonomie.

Annexe relative à la Vie étudiante,

Point n°1: bibliothèque universitaire:

L'Université a procédé à l'ouverture immédiate de la bibliothèque universitaire, dès la délivrance de l'avis favorable de la commission de sécurité.

Le rectorat et l'Université communiquent aux étudiants le calendrier prévisionnel d'extension de la bibliothèque universitaire.

Point n° 2: transport :

Solutions immédiates :

La CACL, après concertation avec les étudiants, s'engage à mettre en œuvre pour le 5 novembre un départ tardif à 21h des bus de la ligne 2 depuis le PUG, afin de correspondre aux horaires de fin de cours (20h30). Ce service sera destiné aux étudiants du PUG à destination de la Place du Marché à Cayenne. La CACL s'engage par ailleurs à étudier la création de nouveaux horaires de bus en fin de journée, entre 19h30 et 21h00 et à l'intégrer dans les prochaines évolutions du réseau.

Par ailleurs, il est rappelé que la CACL a mis en place un tarif étudiant à hauteur de 150€/an en septembre 2013 (le coût du transport pour les étudiants étaient de 318€/an) et que les places disponibles sur les lignes scolaires en provenance de Matoury, Rémire-Montjoly, Macouria, Roura et Montsinéry-Tonnégrande ont été ouvertes aux étudiants n'ayant pas d'autres moyens de locomotion.

L'Université adapte les emplois du temps aux horaires des bus de la ligne 2 pour permettre aux étudiants concernés de se déplacer entre les campus Troubiran et Saint-Denis.

Une instance de concertation dédiée à la question du transport des étudiants est créée. Elle réunira tous les six mois et en tant que de besoin des représentants de l'Université, de la CACL et des étudiants afin d'anticiper et de résoudre les éventuelles difficultés de transport pour les étudiants.

Solutions de court terme:

La CACL s'engage à créer des dessertes supplémentaires reliant le campus Troubiran à Rémire-Montjoly et permettant aux étudiants de Matoury de se rendre à Cayenne:

- une nouvelle ligne de transport urbain desservira Rémire-Montjoly (secteur Ames Claires, Mairie) à partir de novembre 2013, avec extension prévue en septembre 2014.

- la ligne urbaine desservant Matoury sera en fonction en septembre 2014.

Point n°3 : restauration :

Solutions immédiates, dans l'attente de l'ouverture de la cafétéria:

Le CROUS s'engage à livrer des repas chauds sur le campus, dès validation des services vétérinaires, dans la semaine de reprise des cours.

Un espace carbet sera aménagé sur place avec le financement de la Région pour permettre la consommation de ces repas, 1 semaine après la reprise des cours.

Solutions de court terme:

La cafétéria prévue dans le bâtiment de la vie étudiante, et qui permettra d'assurer un service de restauration rapide complété de plats chauds sera ouverte à la mi-décembre. Le rectorat s'engage à réceptionner la cafétéria et le CROUS s'engage à l'aménager pour permettre l'ouverture à cette date.

Le nouveau restaurant universitaire sur le campus de Troubiran permettra d'offrir une solution de restauration pérenne aux étudiants. Le choix de l'architecte sera effectif le 5 novembre pour des travaux dont les terrassements doivent commencer avant Noël.

La date prévisionnelle de réception du bâtiment du restaurant est fournie aux étudiants par le rectorat et l'Université.

Point n°4 : Sécurité :

Solutions immédiates:

Une convention visant à sécuriser le campus, avec une attention particulière pour celui de Saint-Denis est signée entre l'Université et la DDSP.

L'Université répare le système de sécurité sur le site Saint-Denis dès qu'un avis favorable du conseil consultatif du pôle universitaire guyanais est rendu.

L'Université procède à la réparation de l'éclairage existant.

Solutions de court terme:

L'Université lance une étude concernant le déploiement d'un éclairage supplémentaire sur le campus de Troubiran et de Saint-Denis.

L'Université se met en relation avec le(s) propriétaire(s) du sentier piéton situé hors du campus au sujet de l'éclairage.

Point n°5 : Sport :

L'Université s'engage à ce que les souhaits des étudiants guyanais soient pris en compte pour la mise en oeuvre des activités sportives.

L'Université s'engage à ce que le Conseil des sports se réunisse au moins deux fois par an. L'autonomie du SUAPS sera concomitante l'autonomie du pôle.

Des conventions relative à la mise à disposition d'équipements sportifs sont déjà signées ou en cours de signature pour permettre le démarrage des activités sportives.

Point n°6 :salle des travaux pratiques

Les réparations sont effectuées immédiatement en vue de remédier aux dysfonctionnements des salles de Travaux Pratiques de Saint-Denis.

Le rectorat et l'Université communiquent le calendrier prévisionnel des travaux de construction des salles de Travaux Pratiques sur le site de Troubiran.

Point n°7: Matériels

Les ventilateurs de l'Université sont immédiatement réparés

La commande de 25 postes informatiques a été passée. Ils seront livrés dès la réouverture du campus.

Des photocopieuses sont disponibles pour les étudiants sur le campus Troubiran, au sein de la bibilothèque universitaire.

Des personnels techniques et administratifs (CUI provisoires en attendant l'ouverture de postes définitifs - nombre à préciser en fonction des besoins immédiats) sont recrutés pour permettre l'entretien des locaux et un fonctionnement administratif satisfaisant.

Point n° 8: enseignement:

L'Université ou La Ministre s'engage sur les points suivants:

- aucune dispense ne sera réalisée pour une matière, quelle que soit la filière.
- la programmation de 5 redéploiements d'emplois d'enseignants-chercheurs (équivalent 1000h d'enseignement universitaire) dont le détail et la procédure seront précisés devant le CA de l'UAG. Le MESR accompagnera et soutiendra cet effort de redéploiement au moment de la répartition des emplois créés au budget 2014.
- l'adéquation entre le recrutement et les compétences recherchées sera garantie, conformément aux procédures existantes.
- Aucun vacataire ne cumulera plus de 60 heures d'enseignement.
- Les postes qui seront libérés en Guadeloupe et en Martinique par des départs à la retraite ne seront pas renouvelés sur place et d'autres seront ouverts sur le pôle Guyane pour assurer l'adaptation de l'offre d'enseignement aux besoins.

Point n°9: sécurité sociale étudiante:

Des espaces sont mis à disposition des agences responsables de la sécurité sociale étudiante dans le cadre d'une convention au sein du bâtiment vie étudiante du campus Troubiran.

Point n°10: logements:

Le calendrier prévisionnel de construction des nouveaux logements étudiants sera fourni aux étudiants.